



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Affaire suivie par : Pierre ABADIE
Courriel : pierre.abadie@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
☎ : 05.59.98.24.40

PAU, le **20 MARS 2015**

Le Préfet des Pyrénées – Atlantiques

à

Destinataires in fine

Objet : Service de Prévision des Crues (SPC) Gironde-Adour-Dordogne (GAD) : mise en place d'un service gratuit d'information par SMS en cas de crues

PJ : - note de présentation du système d'information par SMS
- guide d'inscription "pas à pas"

Le département est soumis, ces dernières années, à d'importantes inondations. Les fortes précipitations qui s'étaient abattues le 4 juillet dernier sur le Pays Basque intérieur avaient durement frappé les territoires. Avec l'arrivée du printemps, ce type de phénomène associé à une importante fonte nivale peut à nouveau conduire sur le piémont pyrénéen et sa partie aval à des crues particulièrement dangereuses, comme ce fut le cas, en juin 2013, avec les inondations du gave de Pau.

Dans un souci d'améliorer la prestation rendue aux élus, aux acteurs sociaux économiques, aux services de secours et aux populations concernées par les inondations par débordement de cours d'eau, l'Etat a mis en place, par l'intermédiaire du SPC GAD de la DREAL aquitaine, un **service gratuit** d'information par SMS en cas de dépassement d'une hauteur d'eau librement choisie par l'abonné sur une ou plusieurs stations hydrométriques sélectionnées.

Ce service concerne les communes situées sur un cours d'eau surveillé par le SPC. Il s'agit du Gave de Pau, du Gave d'Oloron, du Saison, des Gaves Réunis, de la Nive, de la Nivelle et de l'Adour maritime.

Il ne se substitue pas à la procédure d'information et d'alerte mise en place par la préfecture dans le cadre des procédures de vigilance crues (automate d'alerte de la préfecture). En effet, ce service ne saurait remplacer l'outil national de vigilance crues (www.vigicrues.gouv.fr) qui permet d'anticiper les événements par les mises en vigilance (couleurs vert, jaune, orange, rouge), de suivre les situations hydrologiques par tronçon au niveau local et d'accéder aux bulletins d'information hydrométéorologiques.

Je vous transmets une note de présentation de ce service d'information par SMS ainsi qu'un guide d'inscription « pas à pas » élaborés par les services du SPC GAD.

Je vous invite à assurer une large diffusion, par tout moyen que vous jugerez utile, de ces documents à toute personne physique ou morale potentiellement concernée (riverains, professionnels du tourisme, sports d'eaux vives, entreprises, agriculteurs,...) relevant de votre champ de compétence.

Un communiqué de presse sera diffusé par mes soins dans les prochains jours.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour faire connaître ce dispositif destiné à anticiper d'éventuelles situations de crises et à permettre à nos concitoyens d'adopter les bons comportements. Ce dispositif vise à compléter la panoplie de dispositifs déjà en place (information préventive des populations, procédures de vigilances météorologiques et de crues, plans communaux de sauvegarde, ...).

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Pierre-André Durand'.

Pierre-André DURAND

DESTINATAIRES

- Mesdames et Messieurs les maires des communes situées sur les cours d'eau surveillés par l'Etat (SPC) : Gave de Pau, Gave d'Oloron, Saison, Gaves Réunis, Nive, Nivelles et Adour maritime
- M. le président de l'association des maires des Pyrénées-Atlantiques
- M. le président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques
- MM les présidents des communautés d'agglomération Pau-Pyrénées, Côte Basque-Adour et Sud Pays Basque
- Mesdames et Messieurs les présidents des communautés de communes d'Amikuze, de Garazi-Baigorry, de Josbaig, de la vallée d'Aspe, de la vallée d'Ossau, de Lacq-Orthez, de Salies-de-Béarn, de Sauveterre-de-Béarn, de Soule-Xiberoa, du canton de Navarrenx, du Miéy-de-Béarn, du pays de Bidache, du pays de Nay, du Piémont Oloronais, d'Errobi, de Gave et Côteaux, et de Nive-Adour
- MM les présidents du syndicat intercommunal de défense contre les inondations du gave de Pau, du syndicat mixte du gave de Pau, du syndicat mixte des gaves d'Oloron-Aspe-Ossau, du syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon et de leurs affluents, du syndicat mixte du bassin versant de la Nive, du syndicat mixte de la Nive maritime et du syndicat intercommunal de protection des berges de l'Adour et de ses affluents.
- MM les présidents des chambres consulaires des Pyrénées-Atlantiques
- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours
- M. le directeur départemental de la sécurité publique
- M. le colonel commandant le groupement de gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale
- M. le directeur de l'unité territoriale de l'agence régionale de la santé
- M. le responsable de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. le responsable du SPC GAD